





SUR LA PISTE

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES MARCHANDS CANADIAN TIRE

Vous planifiez votre retraite ou achetez une maison?

Le Régime de partage des profits peut vous aider!



acheter une maison, effectuer le versement initial à l'achat d'une maison. ou rembourser votre hypothèque



payer des dépenses liées à des études postsecondaires



acheter un ordinateur*

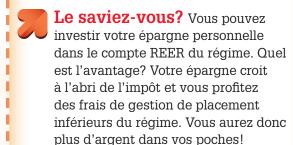


payer les honoraires d'un conseiller financier**



retirer 50 % de votre prime d'épargne de l'année en cours sans aucune raison précise!

Savez-vous combien d'argent vous avez dans votre compte de primes d'épargne? Vérifiez le solde de votre compte lorsque vous ouvrez une session dans masunlife.ca.



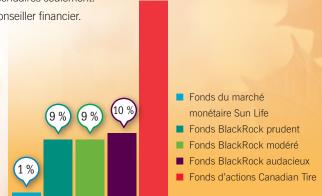
N'oubliez pas que la prime d'accroissement est strictement destinée à l'épargne-retraite. Vous ne pouvez donc pas retirer de l'argent de ce compte avant votre retraite ou votre départ de Canadian Tire.



^{**} Le régime couvre jusqu'à 500 \$ par année pour des conseils de placement d'un conseiller financier.

Bonnes nouvelles au sujet du rendement des placements

Nous avons le plaisir d'annoncer que les options de placement du régime continuent de surpasser le marché, grâce à leurs rendements solides et à nos frais de gestion inférieurs. En 2014, les actions canadiennes et américaines se sont fortement appréciées, et les actions de Canadian Tire ont atteint leur niveau record au cours de l'année. Voici un aperçu des rendements d'un an au 30 juin 2015 :



Conseil de placement intelligent!

Les experts recommandent de ne pas investir plus de 10 % de votre épargne GLOBALE dans un seul titre, comme le Fonds d'actions Canadian Tire. Pourquoi?

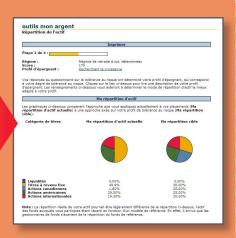
Quand on place tout son argent au même endroit, on risque de perdre beaucoup si l'action chute. La stratégie la plus intelligente consiste à répartir votre épargne dans différents types d'options de placement. Par exemple, vous pouvez investir une bonne portion de votre épargne dans un des fonds à profil de risque cible du régime. Ces fonds « équilibrés » sont moins risqués puisqu'ils sont composés de différentes actions et obligations.



Choisissez l'option de placement qui vous convient le mieux

C'est à vous de décider comment investir vos primes, mais savez-vous laquelle des cinq options de placement vous convient le mieux? L'outil de répartition de l'actif, accessible lorsque vous ouvrez une session dans **masunlife.ca**, peut vous aider à prendre une décision éclairée. Utilisez-le!

Pendant que vous êtes dans le site, essayez **EnJeu Épargne**. Une approche ludique, inspirée d'un jeu, pour vous aider à maximiser les avantages de votre Régime de partage des profits! En plus d'accroître vos connaissances financières, EnJeu Épargne vous aide à franchir des étapes importantes de votre planification de retraite et de placement.



Le régime peut vous faire économiser des milliers de dollars!

Le Régime de partage des profits est un régime « collectif ». Vous pouvez donc profiter des frais de placement moins élevés que ceux exigés par les banques et pour vos régimes d'épargne personnels, car ils ont été négociés et réduits pour tous les participants du régime. À première vue, la différence entre les frais du Régime de partage des profits et ceux de votre REER personnel peut sembler minime. Mais 0,5 % fait une grosse différence au fil du temps.

Supposons que vous

- recevez des primes de Partage des profits d'un total de 2 500 \$ par année;
- obtenez un rendement de 5,75 % sur vos placements chaque année; et
- payez des frais annuels de 1,5 %.

Au bout de 30 ans, vous aurez accumulé 149 300 \$ dans votre compte du Régime de partage des profits. Si ce régime payait des frais annuels de 2 % (au lieu de 1,5 %), vous n'accumuleriez que 137 000 \$, 12 300 \$ de moins. Le coût de vacances de luxe!

Authement dit, investir dans le Régime de partage des profits vous laisse plus d'argent dans vos poches!



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?

Appelez un des représentants du Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life, au 1 866 7338612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.